

Protection de la clientèle : quelles réglementations pour quels enjeux ?

4ème Journée des Actuaires Expert ERM-CERA

14 mars 2017



EY

Building a better
working world

Un rôle accru dans la protection des clients

Années 1990-2000

La protection des assurés est envisagée sous l'angle de la solvabilité des compagnies d'assurance

2008 - Crise économique

2010 – Création de l'ACP(R)

Deux missions sont confiées à l'ACP :
- Stabilité financière
- Protection des clients

2011 – Mise en place de EIOPA, ESMA et EBA

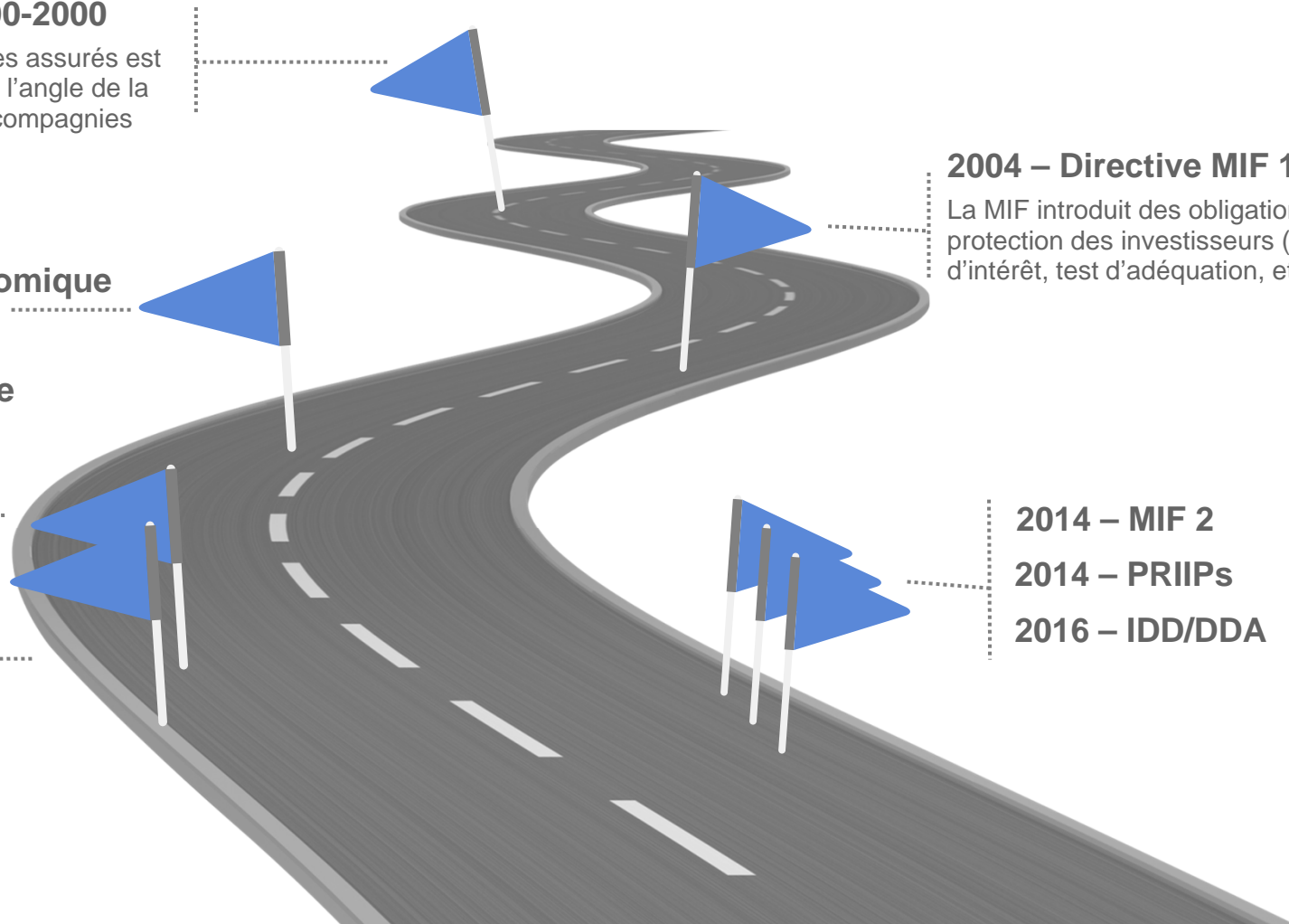
2004 – Directive MIF 1

La MIF introduit des obligations de protection des investisseurs (conflits d'intérêt, test d'adéquation, etc.).

2014 – MIF 2

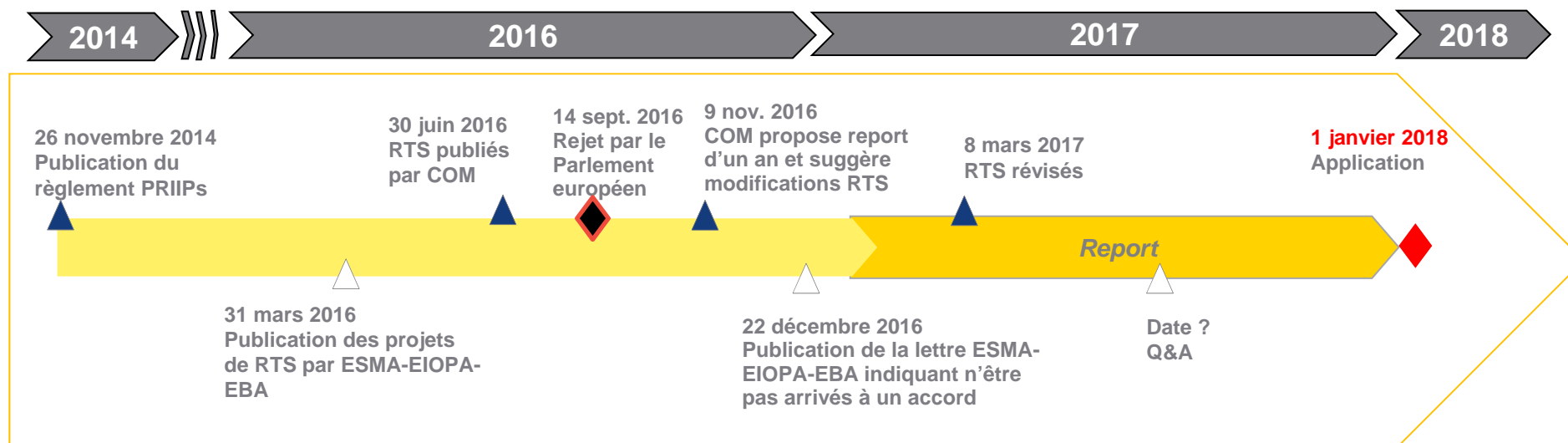
2014 – PRIIPs

2016 – IDD/DDA



PRIIPs Calendrier

Un texte transsectoriel : assurance, gestion d'actifs et banque



PRIIPs

Défis

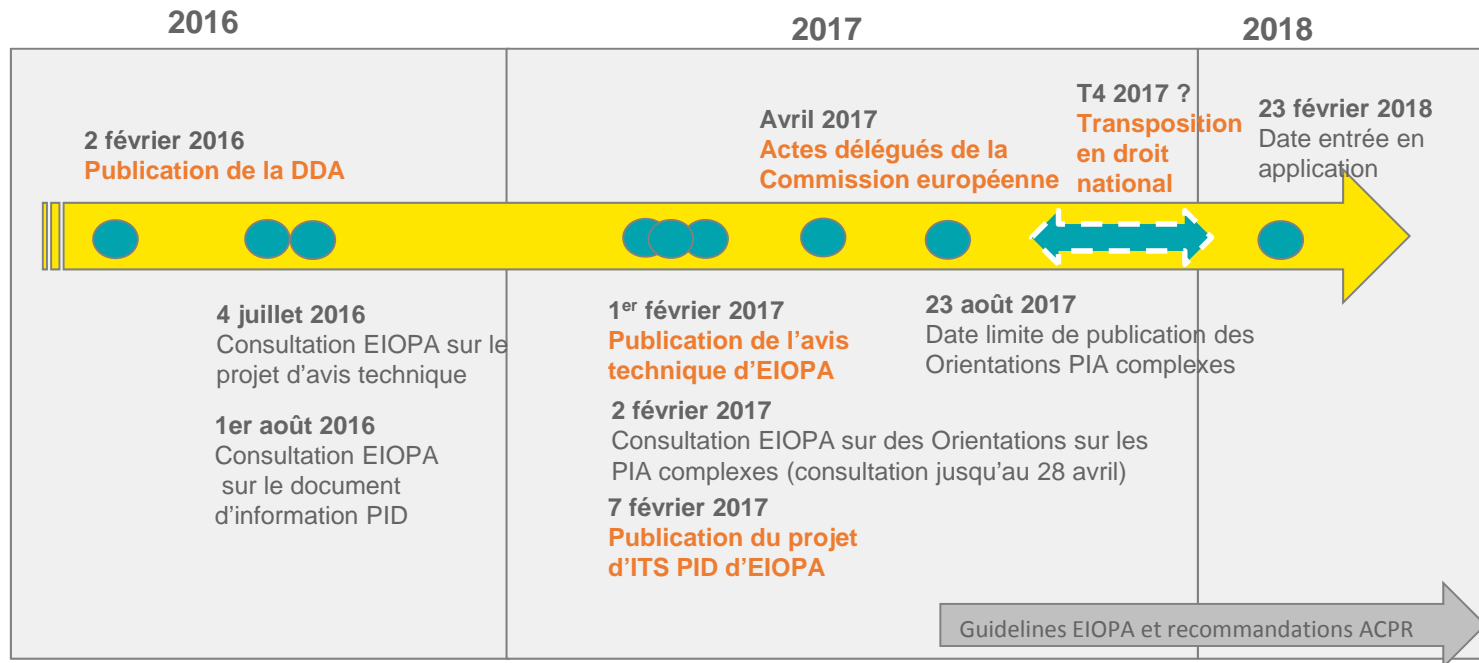
- Un texte élaboré par la gestion d'actifs mais applicable avant tout à l'assurance en France
- Complexité pour les multisupports (MOPs)
 - Options d'investissement sous-jacentes
- 3 éléments quantitatifs :
 - Indicateur synthétique de risque
 - Scénarios de performance
 - Coûts
- Une chaîne de valeur à construire... ou à externaliser

Modèle de KID PRIIPs

Key Information Document	What are the risks and what could I get in return? Performance Scenarios [Performance scenario presentation and text pursuant to Article 8(3)(d)]	What are the costs? Composition of Costs [Text pursuant to Article 8(3)(f)]
Purpose This document provides you with key information about this investment product. It is not marketing material. The information is required by law to help you understand the nature, risks, costs, potential gains and losses of this product and to help you compare it with other products.	What happens if XYZ Asset Management is unable to pay out? [Text pursuant to Article 8(3)(e)]	How long should I hold it and can I take money out early? Recommended minimum holding period: [x] years [Text pursuant to Article 8(3)(g)]
Product [Name of Product] [Name of PRIIP manufacturer] [website for PRIIP manufacturer] [Call [telephone number] for more information][Regulator, Member State][date of publication]	What are the costs? Costs over time ['Costs over time' table and narrative text pursuant to Article 8(3)(f)]	How can I complain? [Text pursuant to Article 8(3)(h)]
What is this product? Type [Text pursuant to Article 8(3)(c)] Purpose Intended Market		Other relevant information [Text pursuant to Article 8(3)(i)]
What are the risks and what could I get in return? Risk Indicator [Summary Risk Indicator and Narrative Text pursuant to Article 8(3)(d)]		

Directive sur la distribution d'assurances Calendrier

La Directive sur la Distribution d'Assurances (DDA) s'inscrit dans un calendrier réglementaire contraint :



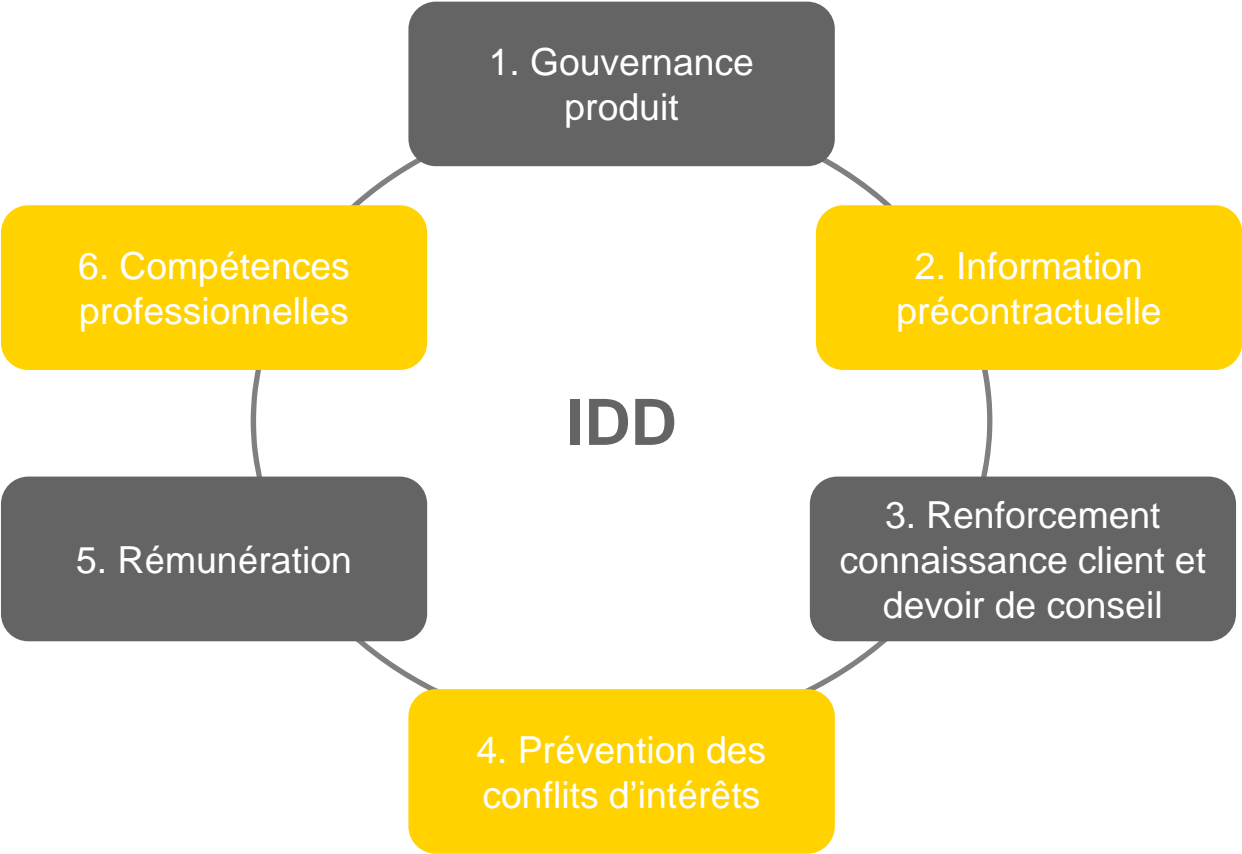
La DDA a un périmètre très large. Elle concerne :

- Tous les distributeurs, y compris les assureurs eux-mêmes quand ils distribuent en direct (par des salariés ou par internet).
- L'assurance vie et non vie, même si la DDA prévoit des règles renforcées pour l'épargne (PIA, Produits d'Investissement fondés sur l'Assurance)
- Les assurances individuelles et les assurances collectives

Directive sur la distribution d'assurances

Principaux thèmes

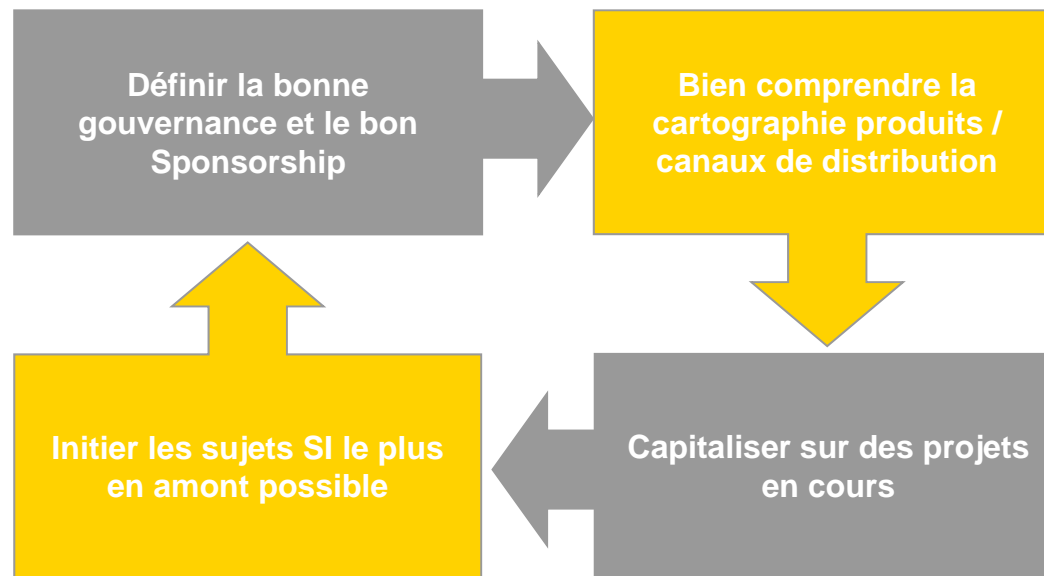
La Directive sur la distribution d'assurances s'organise autour de six principaux thèmes :



Directive sur la distribution d'assurances

Défis

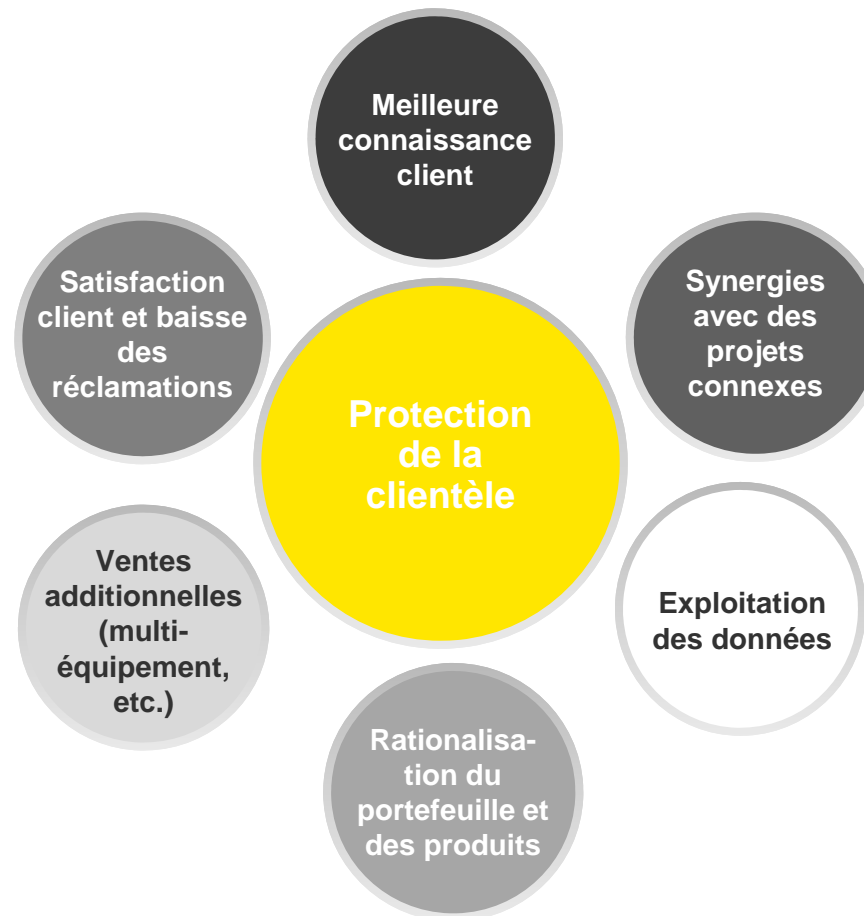
Une mise en œuvre efficace de la directive suppose, notamment, les actions suivantes:



Conclusion Opportunités

La mise en œuvre de cette réglementation peut constituer un avantage concurrentiel : un client mieux informé, mieux conseillé, qui achète un produit mieux adapté à ses besoins

➔ C'est un client fidèle, multi-équipé, prescripteur.



EY | Audit | Conseil | Fiscalité et Droit | Transactions

EY est un des leaders mondiaux de l'audit, du conseil, de la fiscalité et du droit, des transactions. Partout dans le monde, notre expertise et la qualité de nos services contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et les marchés financiers. Nous faisons grandir les talents afin, qu'ensemble, ils accompagnent les organisations vers une croissance pérenne. C'est ainsi que nous jouons un rôle actif dans la construction d'un monde plus juste et plus équilibré pour nos équipes, nos clients et la société dans son ensemble.

EY désigne l'organisation mondiale et peut faire référence à l'un ou plusieurs des membres d'Ernst & Young Global Limited, dont chacun est une entité juridique distincte. Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. Retrouvez plus d'informations sur notre organisation sur www.ey.com.

© 2017 Ernst & Young et Associés. Tous droits réservés.

Document imprimé conformément à l'engagement d'EY de réduire son empreinte sur l'environnement.

Cette publication a valeur d'information générale et ne saurait se substituer à un conseil professionnel en matière comptable, fiscale ou autre. Pour toute question spécifique, vous devez vous adresser à vos conseillers.